

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 5 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire.

Date de la convocation : 29 octobre 2020

Membres en exercice: 17

**Présents** : Mesdames TORTIGUE Hélène, DUPOUY Colette, GUILHORRE Véronique, LAGOUARDETTE Joëlle, NEL Caroline, SABATHIÉ Sandrine, SAINT-JEAN Valérie, TACHOIRES Geneviève, Messieurs NOUGARO Ludovic, BUOSI Daniel, BESSELLERE Guillaume, CHARMAN Maxime, LAFOURCADE Dominique, LARRERE Sébastien, MARTINEZ Oriol, MROZINSKI Laurent.

**Excusés** : Mesdames DUPRAT Maryse, et Monsieur GARBAY Alain.

Joëlle LAGOUARDETTE est désignée secrétaire de séance.

-----

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le maire appelle l'ensemble du conseil municipal à observer une minute de silence, en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine.

*Arrivée de Madame NEL Caroline.*

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

-----

### **Convention d'adhésion au service remplacement du CDG40**

La convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes étant échue, il convient de procéder à son renouvellement. La collectivité reste maîtresse du choix de la personne et des conditions de travail. Le CDG40 s'occupe de toutes les formalités administratives et de la rémunération de l'agent. Celle-ci est ensuite refacturée à la collectivité, majorée d'une participation aux frais de gestion.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion et autorise M. le maire à signer ladite convention.

### **Cession d'une parcelle rue de la Gendarmerie**

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération précédente : l'acheteur va réaliser l'acquisition de la parcelle via une SCI et non en son nom propre.

Afin de régulariser cette affaire, le conseil municipal autorise à l'unanimité la cession de la parcelle de 110 m<sup>2</sup>, au prix de 35€ HT le m<sup>2</sup> ainsi que la signature de l'acte par M. le maire et désigne Me ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez pour la passation dudit acte.

### **Vente de bois 2020 - Modification**

Suite à l'incapacité de M. MARTIN pour des raisons médicales d'assurer jusqu'à nouvel ordre la coupe du bois prévue cette année, un forestier sera employé par la commune pour effectuer la coupe et la livraison du bois de chauffage réservé par les particuliers. La commune va alors encaisser la totalité des sommes liées à ces prestations.

Après délibération, les tarifs additionnels suivant sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal :

- chargé en 2m sur place : 5€ TTC/stère
- livré en 2m : 11€ TTC/stère
- livré en 50cm : 27€ TTC/stère
- livré en 33cm : 29€ TTC/stère.

Ces tarifs viennent s'ajouter au prix du bois au stère initialement voté par le conseil municipal le 11.06.2020.

*Arrivée de Mme GUILHORRE Véronique.*

### **Marchés de travaux salle André GARBAY – attribution des lots et lot infructueux**

L'appel d'offres pour le marché de travaux de la salle André GARBAY est terminé. PARTEC'ETUD et BETEL présenteront leur analyse à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunissant le 16 novembre.

Après délibération, le conseil municipal déclare à l'unanimité le lot 9 comme infructueux, faute d'offre ; une consultation pour ce lot sera donc lancée à nouveau. Par ailleurs, le conseil municipal décide de donner délégation de signature à Monsieur le maire pour la signature du marché, après réunion de la CAO pour attribution des lots.

### **Contrat d'assurance du personnel 2021**

Le contrat d'assurance du personnel arrivant à échéance au 31.12.2020, il convient de le renouveler.

Après délibération sur les conditions financières du contrat, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement des contrats au taux de 6.29% pour les agents affiliés à la CNRACL et au taux de 1.65% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

### **Autorisation de recrutement d'agents contractuels**

M. le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour précéder au recrutement d'agents contractuels, tant pour le remplacement d'agent indisponible que pour un accroissement d'activité, par une délibération générique, dans le but de parer à l'urgence de recrutement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un agent indisponible, à l'accroissement temporaire d'activité ou à l'accroissement saisonnier d'activité ; ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.

-----

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

### **Pascal CASSIAU :**

- Le SIETOM de Chalosse recherche des ripeurs en CDD, merci de faire circuler l'information autour de vous.
- Chasse : La FDC40 a demandé une dérogation, une décision de la préfecture des Landes par voie d'arrêté est en attente à ce jour.
- Commission Finances : prochaine réunion le jeudi 26 novembre à 20h00.
- APAT : Demande d'installation d'un musée dans la partie centrale des arènes, après les guichets. Ludovic NOUGARO rappelle à l'assemblée les normes ERP qu'il convient de respecter pour l'ouverture d'un musée. Le conseil municipal accorde l'autorisation d'installer une exposition simple et temporaire.
- Salle de repos : il est décidé de récupérer un local sous les arènes, un tri dans un local occupé par la commune ayant déjà eu lieu. Le matériel du basket occupant le local souhaité sera basculé dans celui désormais vacant. Il faudra prévoir un rafraîchissement des lieux, l'installation d'un mode de chauffage et l'acquisition de vestiaires et de mobilier.
- Permanences du samedi matin : une étude est réalisée depuis la fin du confinement pour étudier la fréquentation. Le public accueilli est à 95% des retraités, des objets de visite simples qui peuvent être traités la semaine. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la permanence administrative de 9h à 12h sera remplacée par une permanence d'élus de 10h à 12h. Un roulement entre maire et adjoint sera à mettre en place, les conseillers municipaux sont appelés à participer en doublon sur la base du volontariat, pour échange avec la population.
- Cérémonie du 11 novembre 2020 : la préfecture n'autorise la présence que d'un nombre très limité de personnes : quelques anciens combattants, 1 pompier (sous réserve), 1 porte-drapeau de moins de 60 ans. Seront présents Véronique GUILHORRE pour la gestion de la sono et M. le Maire. La lecture d'un texte sera faite par un élève de l'école, diffusée sur la sono.

### **Joëlle LAGOUARDETTE :**

- Suite à l'annulation de la rencontre avec M. ALBIZU, un RDV est à reprogrammer pour la réflexion menée pour le jardin public.

### **Hélène TORTIGUE :**

- La rentrée de novembre s'est faite en respectant le nouveau protocole COVID demandé, en collaboration avec la directrice de l'école Mme RUIZ. Etait également prévue et organisée la rentrée décalée à 10h, annulée au dernier moment par le gouvernement. L'organisation mise en place rappelle celle décidée en mai/juin au déconfinement, avec un nombre d'élève plus important. Les arrivées, sorties, récréations, mouvements vers la cantine sont décalés, les services périscolaires sont réorganisés afin que les groupes classe soient hermétiques tout au long de la journée. Il a été ressenti une grande pression et peu de soutien de la part des administrés suite à la mise en place de ce nouveau protocole sanitaire.
- La décision a été prise d'octroyer une dotation unique de 50 masques pédiatriques jetables à l'ensemble des élèves de plus de 6 ans.
- Suite à l'interpellation d'une habitante : un sapin sera planté sur la place des arènes, et la décoration sera effectuée par les enfants lors des TAP et de l'accueil périscolaire ; l'installation sera faite avec l'aide des services techniques.
- Personnel technique : suite aux dernières intempéries (inondations), l'urgence de mettre en place une astreinte est soulevée. Cela sera étudié lors de la prochaine Commission Personnel (date à définir).
- Cantine : Une répartition des rôles a finalement été mise en place (bilan à faire en décembre), et une proposition de formation a été faite (acceptée). Sandrine SABATHIE évoque l'idée de mettre en place d'une charte d'accueil à destination de l'ensemble du personnel (mairie, technique, cantine, école, ...).

### **Ludovic NOUGARO :**

- Cimetière : la réfection du local à l'entrée a été décidée, afin de permettre un point abrité pour la signature de registres si nécessaire. Les WC seront rénovés, une dalle béton et un bardage bois seront réalisés en régie.
- Mairie : l'installation de la climatisation a commencé, durée des travaux estimée à 2 semaines.
- Eglise : la sacristie est en mauvais état, des travaux seront à envisager.
- Presbytère : le logement vacant va faire l'objet de travaux, les devis pour les menuiseries sont en cours, l'isolation et la peinture sont à refaire.
- Voirie : devis reçus, à étudier : aire de camping-cars, trottoir de l'angle de la salle des fêtes, avenue de la Chalosse, busage au chemin du Yout, zones prioritaire pour le curage des fossés (début dans environ 15 jours), signalétique cœur de ville à travailler)
- Commission Voirie/Bâtiments : prochaine réunion le lundi 30 novembre à 20h30.
- PLUi en cours
- Avenue du Marsan : les réunions avancent.
- Feu tricolore : les feux tricolores de régulation de vitesse sont-ils interdits ?

### **Véronique GUILHORRE :**

- Marché : en test pendant 3 mois, depuis 3 semaines maintenant. Il faudrait proposer aux producteurs locaux d'y participer. Les droits de place doivent être étudiés en commission finances, il y a des disparités.
- Bulletin municipal : distribution mi-décembre, envoi à l'imprimeur le 1<sup>er</sup> décembre.
- Commission Communication : prochaine réunion le jeudi 12 novembre à 20h15.

### **Hélène TORTIGUE :**

- Goûter des aînés : proposition de le remplacer par un cadeau qui leur sera porté. Liste des personnes réalisée, tranche d'âge à définir au vu de la population vieillissante sur la commune. Budget, âge, contenu à définir. Saint Gildas a remonté le seuil à 75 ans, et réalisent le panier avec entre autres quelques produits locaux pomaréziens. Pourquoi ne pas faire la même chose ? (cidre). L'âge minimum décidé à 70 ans, commerçants locaux à démarcher. Une parution dans le bulletin est à prévoir pour prévenir du changement de formule.
- Liste des anciens : 51 personnes âgées, isolées, à contacter ou visiter pendant le confinement (comme cela avait été fait durant le premier). Volontaires : Hélène, Colette, Geneviève, Pascal, Caroline, Véronique, Ludovic, Laurent (qui s'occupe également d'un descriptif du CCAS).
- Rencontre d'un collectif mené par Isabelle DARRIGADE pour une démarche similaire, et prise de contact avec une association de covoiturage bénévole.

### **Pascal CASSIAU :**

- L'association départementale des conjoints survivants ont adressé un courrier à la municipalité pour remercier de l'octroi d'une subvention en 2020.

### **Sébastien LARRERE :**

- Amicale des pompiers : un porte à porte pour la distribution des calendriers n'est pas possible cette année. Une distribution dès que possible dans les boîtes aux lettres sera effectuée, accompagné d'une fiche explicative et d'une enveloppe avec l'adresse de la caserne pour les personnes souhaitant faire un don. Pour les dons, possible par la poste, via une cagnotte sur internet, ou par dépôt en mairie avec accord de la municipalité ; Décision positive, un article sera inséré dans le bulletin municipal. Si un déconfinement le permet, une permanence serait organisée au SDIS le dimanche de 10h à 12h.

**Pascal CASSIAU :**

- Téléthon : Une urne sera mise à disposition des administrés pour les dons en mairie.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.